

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 octobre 2008

Service instructeur
Service de Protection Maternelle et Infantile

N° 2008-11-6-4

Service consulté

Financement des postes d'animateurs de 6 Relais Assistantes Maternelles

Résumé : L'Assemblée Départementale, lors de sa session budgétaire pour l'année 2008, a approuvé un crédit de 130 000 € pour participer au financement des postes d'animateurs de Relais Assistantes Maternelles à raison de 3 300 € par poste équivalent temps plein.

Il est proposé la mise en paiement des dernières aides au financement des postes d'animateurs de Relais Assistantes Maternelles pour un montant total de 20 900 € à Cernay, Colmar, Dannemarie, Fessenheim, Pfastatt et Sierentz.

Lors de sa session budgétaire des 13 et 14 décembre 2007 (rapport n° 2008/1 – 4^{ème}02), l'Assemblée Départementale a approuvé un crédit de 130 000 € (inscrit au chapitre 65, nature 6574 et 65734) pour participer au financement des postes d'animateurs de relais assistantes maternelles à raison de 3 300 € par poste équivalent temps plein par année pleine.

Les Relais Assistantes Maternelles s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales. Leurs missions principales sont de :

- favoriser la rencontre et les échanges des assistantes maternelles, des enfants accueillis et des parents et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local,
- organiser l'information des parents et des assistantes maternelles,
- entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,
- susciter et promouvoir la formation des assistantes maternelles.

Il est proposé à votre assemblée, conformément à la délibération du Conseil Général, rapport n° 2008/1 – 4^{ème}02, d'accorder pour l'année 2008 les subventions correspondantes.

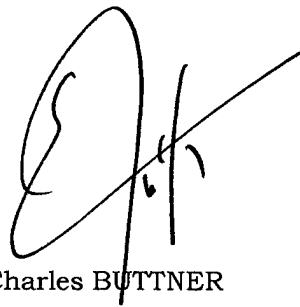
Une première tranche, pour un montant de 101 970 €, a été répartie entre 27 Relais Assistantes Maternelles lors de la Commission Permanente du 23 mai 2008.

Le présent rapport propose l'attribution de :

- 3 300 € pour le relais de Cernay pour un poste à temps plein,
- 6 050 € pour le relais de Colmar pour deux postes à temps plein, 11 mois dans l'année,
- 3 300 € pour le relais de Dannemarie pour un poste à temps plein,
- 2 640 € pour le relais de Fessenheim pour un poste à 80%,
- 2 640 € pour le relais de Pfastatt pour un poste à 80%,
- 2 970 € pour le relais de Sierentz pour un poste à 90%.

La dépense, d'un montant total de 20 900 €, est à imputer au chapitre 65, nature 6574 ou 65734, fonction 41, env. 13519 et 3933.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Service de Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 OCTOBRE 2008

**Relais Assistantes Maternelles
PROGRAMME 2008**

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant forfaitaire |
|--------------|--|------------------------|
| RAM04330 | COLMAR Financement du poste d'animateur de Relais Assistantes Maternelles | 6 050,00 |
| RAM04327 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS Financement du poste d'animateur de relais Assistantes Maternelles | 3 300,00 |
| RAM04331 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE Financement du poste d'animateur de Relais Assistantes Maternelles | 3 300,00 |
| RAM04329 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ Financement du poste d'animateur de Relais Assistantes Maternelles | 2 970,00 |
| RAM04328 | COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM Financement du poste d'animateur de relais assistantes maternelles | 2 640,00 |
| RAM04326 | MULTI ACCUEIL PFASTATT Aide au financement du poste d'animateur de relais assistantes maternelles | 2 640,00 |
| Total | | 20 900,00 |